



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°522) DE MISE A
DISPOSITION, DES SALLES LOUDIÈRES, LISZT
ET SOSTENUTO, A L'ASSOCIATION
CERTIFICAT DALCROZE FRANCE, A TITRE
PAYANT**

**DÉCISION N° AU-18-374
EN DATE DU 03 DECEMBRE 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de l'Association «Certificat Dalcroze France » représentée par Madame Hélène SCHMIT, en qualité de Présidente, et domiciliée, 26 rue du rendez-vous, 75012 Paris, d'organiser, dans les salles, Loudières, Liszt et Sostenuto, une formation certificat Dalcroze, le samedi 17 novembre 2018 de 10 h à 18 h 30, les samedis 15 décembre 2018 et 16 février, 16 mars, et 11 mai 2019 de 13 h à 18 h 30 et le samedi 12 janvier 2019 de 13 h à 17 h 30 et les dimanches 18 novembre et 16 décembre 2018, et 13 janvier, 17 février, 17 mars et 12 mai 2019 de 9 h 30 à 16 h 45 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Certificat Dalcroze France » représentée par Madame Hélène SCHMIT, en qualité de Présidente, et domiciliée, 26 rue du rendez-vous, 75012 Paris, une convention de location de salles pour un montant de 1 876,38 € T.T.C. (mille huit cent soixante-seize euros et trente huit centimes) et un montant de 1 123,62 € T.T.C. (mille cent vingt trois euros et soixante deux centimes) au titre des frais de gardiennage, afin d'organiser une formation certificat Dalcroze, dans les salles, Loudières, Liszt et Sostenuto, le samedi 17 novembre 2018 de 10 h à 18 h 30, les samedis 15 décembre 2018 et 16 février, 16 mars, et 11 mai 2019 de 13 h à 18 h 30 et le samedi 12 janvier 2019 de 13 h à 17 h 30 et les dimanches 18 novembre et 16 décembre 2018, et 13 janvier, 17 février, 17 mars et 12 mai 2019 de 9 h 30 à 16 h 45 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20181203-lmc1H5732H1-AR
Date de réception en Préfecture : 03/12/2018
Date de Publication : 03/12/2018